

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.079 Séance du **DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Date de la convocation : Mardi 11 juillet 2023
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 15

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

3 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°08 : Menuiseries intérieures – Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n°08, notifié le 21 mars 2022 à l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°08 : Menuiseries intérieures, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement des fiches de travaux modificatives par le maître d'œuvre comprenant la fourniture et la pose d'une table pour trois postes de travail ainsi que la fourniture et la pose d'ensembles menuisés supplémentaires, entraînant une plus-value de 14 114,95 € HT, soit 16 937,94 € TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SARL PELLET JAMBAZ, titulaire du lot n°08, après avoir été approuvé par délibération n°2023.047 du Conseil Municipal du 02 mai 2023, il n'entraînait aucune incidence financière.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

N° 2023.079

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 207 041,50 € HT, soit 248 449,80 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 14 114,95 € HT, soit 16 937,94 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 6,82 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 221 156,45 € HT, soit 265 387,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 établi par le maître d'œuvre pour ce lot,

ARTICLE 2 : AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 juillet 2023

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.